

## Publication Avis ingénieur PHELMA en apprentissage

1 message

**Christine Freyermuth Cti** <christine.freyermuth@cti-commission.fr>

21 juin 2013 09:48

À : Julie Nolland &lt;Julie.nolland@cti-commission.fr&gt;

Cc : greffe-cti &lt;greffe-cti@education.gouv.fr&gt;

Bonjour Julie,

L'école PHELMA, qui a reçu un avis favorable d'habilitation pour 2 ans à compter de la rentrée 2013 (pour mise en phase avec l'évaluation périodique), lors de la Plénière d'octobre 2012. Il manquait l'accord de la Région pour la publication de l'avis.

Cet accord de région a été transmis par Alain Jeneveau (voir courriel ci-dessous). L'avis peut donc être publié.

Je te joins le PV de l'assemblée plénière d'octobre 2012. Le cas est en page 26.

Bien cordialement.

Christine Freyermuth  
Commission des Titres d'Ingénieur  
<http://www.cti-commission.fr/>  
34 avenue Charles de Gaulle  
F-92200 Neuilly sur Seine - France  
Tél : + (33) (0)1 41 92 36 19

----- Message transféré -----

De : **AGNES POUSSIN** <[agnes.poussin@enseignementsup.gouv.fr](mailto:agnes.poussin@enseignementsup.gouv.fr)>

Date : 21 juin 2013 09:25

Objet : Tr : TR: ingénieur PHELMA en apprentissage

À : Christine Freyermuth Cti <[christine.freyermuth@cti-commission.fr](mailto:christine.freyermuth@cti-commission.fr)>

--- Transféré par AGNES POUSSIN/Centrale/Education/FR le 21/06/2013 09:24 ---

**Alain Jeneveau** <[Alain.Jeneveau@epf.fr](mailto:Alain.Jeneveau@epf.fr)>A greffe-cti <[greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)>,

28/03/2013 14:26

cc

Objet TR: ingénieur PHELMA en apprentissage

Bonjour,

Pourriez vous transmettre cette information à votre collègue qui s'occupe de l'apprentissage.

Je suppose qu'elle pourra transmettre à madame Buclon ou bien faut-il que madame Buclon la contacte ?

Merci d'avance.

Alain JENEVEAU

**De** : DAP BUCLON Martine [<mailto:mibuclon@rhonealpes.fr>]

**Envoyé** : jeudi 28 mars 2013 14:18

**À** : [alain.jeneveau@cti-commission.fr](mailto:alain.jeneveau@cti-commission.fr)

**Cc** : DAP CAVAT Véronique; DAP FEYEUX Cécile; DAP HASSENFRTZ-AVOCAT Muriel

**Objet** : ingénieur PHELMA en apprentissage

**Importance** : Haute

Monsieur,

Je vous informe que la Commission Permanente de ce jour du Conseil Régional s'est prononcée favorablement pour l'ouverture en apprentissage d'un diplôme d'ingénieur de l'Institut Polytechnique de Grenoble – Ecole Nationale Supérieure de Physique Electronique Matériaux (PHELMA) – spécialité : conception de systèmes intégrés micro et nanoélectroniques pour le CFA CFAI du Dauphiné (38) pour un flux maximum conventionné de 20 places sur chacune des 3 années. Cet avis favorable a été donné sous réserve de l'habilitation du diplôme par la CTI.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me tenir informée de l'habilitation et du numéro de diplôme lorsqu'il sera connu.

Avec tous mes remerciements anticipés

Bonne réception

Bien cordialement

**Martine BUCLON**

Direction de l'Apprentissage

Chargée de CFA

**Tél. : 04-26-73-45-55**

Courriel : [mbuclon@rhonealpes.fr](mailto:mbuclon@rhonealpes.fr)



Région Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand

CS 20033

69269 LYON Cedex 02

Tram T1 arrêt Hôtel de Région-Montrochet



2012-10(oct)09-PV CTI.doc

4000K